



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 07/05/2025 en Visioconférence

Animateur : M. MEUNIER (CD)

Présents : MMES BONNET-SAINT-GEORGES (CD) – DJEBBARI C. (CD)
MM. ANZAR – DJEBBARI I. - HERVE BARGAS

Excusés : M. HAIRABEDIAN

Assistent : MM. COUGARD – CHASSON (partiellement)

ANS

Suite à la parution du PV du comité directeur du 31/03/2021, la commission des finances a désormais la charge de la gestion du fonds de développement du sport ANS.

Il est précisé que l'enveloppe dédiée aux clubs du District 92 pour 2025 est de **32 625 €**. Cette enveloppe concerne uniquement les actions relatives aux objectifs précisés dans la note de cadrage de l'ANS.

Il est rappelé que la demande de subvention doit représenter au maximum 50% du budget de l'action. La subvention doit être à minima de 1500€

Quatre actions par club maximum, avec des thématiques d'actions obligatoires :

- Développement de la pratique féminine
- Renforcer la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations

Un état des lieux est effectué concernant les demandes clubs :

- ✓ 16 clubs se sont positionnés cette année à travers les différentes actions
- ✓ Au total, ce sont 33 actions pour un montant global d'aide demandé de 127 300€
- ✓ Deux clubs n'ont pas respecté les actions obligatoires et ne sont donc pas éligibles
- ✓ Deux clubs ne sont pas subventionnables sur la totalité de leur demande, n'ayant pas assez d'actions obligatoires. Ils peuvent néanmoins être aidés sur deux actions maximum



La commission propose la répartition suivante quant aux actions soumises par les clubs

Ces propositions de répartition seront envoyées à la Ligue de Paris Ile-De-France pour instruction ; avant d'être remontées à la Fédération Française de Football.

PARTENARIAT

Ilian DJEBBARI nous présente une offre de partenariat de l'entreprise FOOTBAR :

- Mise à disposition d'une mallette de 20 capteurs Footbar, avec abonnements inclus, à utiliser lors des rassemblements organisés par le District.
- Remise exclusive de 10% sur nos offres clubs et joueurs, pour l'ensemble des clubs et licenciés du District 92. Communication de cette offre à tous les clubs via le District.
- Participation aux finales départementales :
 - Prêt de matériel pour certaines équipes / certains matchs (U14 par exemple)
 - Présence d'un stand Footbar pour démonstrations et ventes
 - Dotations pour les équipes vainqueures, à définir ensemble
- Intervention lors de la réunion technique de septembre, afin de présenter Footbar aux Directeurs Techniques des clubs du District.
- Fourniture de bâches pour les actions du District, avec les logos FOOTBAR et DISTRICT92

La commission est favorable à ce partenariat sachant qu'il ne coûte rien au District.

Il faudra veiller à ce que la publicité faite sur nos réseaux soit en corrélation avec ce qui est octroyé à nos autres sponsors.

L'animateur
M. MEUNIER Bernard

Le Directeur administratif
M. COUGARD Adrien